

## Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2013

67 600 séjours avec hébergement ont été organisés en 2013<sup>1</sup> dans le cadre des « accueils collectifs de mineurs ».

25 000 ont eu lieu dans le cadre des « accueils de loisirs » ou « des accueils de jeunes », dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. Il s'agit de séjours liés à « une activité accessoire » à l'un de ces accueils, d'une durée inférieure ou égale à cinq jours, concernant les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif. Les collectivités territoriales en sont les principaux organisateurs.

Les autres séjours (42 600) sont majoritairement des « séjours de vacances » non spécifiques d'une durée d'au moins cinq jours (31 800). Les associations sont très majoritaires dans l'organisation de ces accueils.

En 2013, on estime à 1 763 000 le nombre de départs de mineurs au sein de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement et à 309 000 le nombre d'interventions d'adultes pour en assurer le suivi en tant qu'animateurs, directeurs ou adjoints au directeur.

Après le pic observé en 2011, le nombre de séjours a reculé sensiblement en 2012 (-2 000), tout comme le nombre de départs de mineurs (-69 000).

En 2013, le nombre de séjours repart modestement à la hausse (+600), alors que le nombre de départs de mineurs se stabilise.

Le volume global d'activité, mesuré en nombre de « journées enfants »<sup>2</sup> continue quant à lui à diminuer : - 4,5% entre 2011 et 2012 et -2,2% entre 2012 et 2013. En cinq ans, la baisse dépasse les 10%.

### Baisse sensible du nombre de séjours et du nombre de départs de mineurs entre 2011 et 2012 (tableau I)

Après trois années consécutives de hausse, le nombre global de séjours avec hébergement en accueils collectifs de mineurs (accueils d'au moins sept mineurs en dehors du cadre scolaire) a baissé de 2 000 en 2012 pour s'établir à 67 000.

La forte hausse du nombre de séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes entre 2008 et 2011 (+7 000) avait fait plus que compenser la baisse du nombre des autres séjours (-3 500).

En 2012, on constate pour la première fois une baisse du nombre de séjours « activité accessoire » par rapport à l'année précédente (-300) alors que le nombre des autres séjours continue de décroître fortement (-1 700). Parallèlement, le nombre global de départs de mineurs baisse de près de 70 000 par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1 762 500.

### 600 séjours de plus entre 2012 et 2013 mais stabilité du nombre de départs de mineurs (tableau I)

En 2013, ce sont 67 600 séjours qui ont été organisés, soit 600 de plus que l'année précédente. Le nombre de séjours « activité accessoire » revient à son niveau record de 2011, avec 25 000 séjours (+300 séjours en un an). Par ailleurs, le nombre des autres séjours augmente lui aussi globalement de 300. Il s'agit d'une première depuis 2008. Néanmoins, le nombre global de départs de mineurs est stable par rapport à l'année précédente, proche de 1 763 000.

## Jeunesse, Sports, et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 15 – 02

Mai 2015

Rédacteur :

Renaud FOIRIEN  
Mission des Etudes, de l'Observation  
et des Statistiques (MEOS)

Tableau I Évolution de l'activité des séjours avec hébergement au cours des années 2007-2008 à 2012-2013

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Nombre de séjours</b>	<b>65 402</b>	<b>66 849</b>	<b>67 705</b>	<b>69 073</b>	<b>67 012</b>	<b>67 624</b>
<b>Taux d'évolution annuelle</b>	<b>///</b>	<b>+ 2,2%</b>	<b>+ 1,3%</b>	<b>+ 2,0%</b>	<b>- 3,0%</b>	<b>+ 0,9%</b>
Séjours « activité accessoire »	17 928	20 284	23 546	25 023	24 668	24 979
Autres séjours	47 474	46 565	44 159	44 050	42 344	42 645
Séjours de vacances (au moins 5 jours)	36 828	36 692	34 596	33 821	32 111	31 778
Séjours courts (au plus 4 jours)	3 362	2 716	2 661	2 894	3 008	3 341
Séjours spécifiques	7 284	7 157	6 902	7 335	7 225	7 526
<b>Effectifs de départs de mineurs</b>	<b>1 775 684</b>	<b>1 809 563</b>	<b>1 820 307</b>	<b>1 831 234</b>	<b>1 762 495</b>	<b>1 762 798</b>
<b>Taux d'évolution annuelle</b>	<b>///</b>	<b>+ 1,9%</b>	<b>+ 0,6%</b>	<b>+ 0,6%</b>	<b>- 3,8%</b>	<b>+ 0,0%</b>
Au sein des séjours « activité accessoire »	296 424	337 690	396 814	426 550	419 185	426 219
Au sein des autres séjours	1 479 260	1 471 873	1 423 493	1 404 684	1 343 310	1 336 579
<b>Nombre de journées</b>	<b>517 289</b>	<b>510 499</b>	<b>513 436</b>	<b>511 696</b>	<b>489 659</b>	<b>485 296</b>
<b>Taux d'évolution annuelle</b>	<b>///</b>	<b>- 1,3%</b>	<b>+ 0,6%</b>	<b>- 0,3%</b>	<b>- 4,3%</b>	<b>- 0,9%</b>
Au sein des séjours « activité accessoire »	54 832	62 631	79 901	84 845	83 679	84 463
Au sein des autres séjours	462 457	447 868	433 535	426 851	405 980	400 833
<b>Nombre de journées enfants</b>	<b>16 752 742</b>	<b>16 467 722</b>	<b>16 392 155</b>	<b>16 069 719</b>	<b>15 346 984</b>	<b>15 006 783</b>
<b>Taux d'évolution annuelle</b>	<b>///</b>	<b>- 1,7%</b>	<b>- 0,5%</b>	<b>- 2,0%</b>	<b>- 4,5%</b>	<b>- 2,2%</b>
Au sein des séjours « activité accessoire »	904 242	1 034 972	1 340 712	1 445 708	1 421 951	1 444 778
Au sein des autres séjours	15 848 500	15 432 750	15 051 443	14 624 011	13 925 033	13 562 005

Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

<sup>1</sup> Les résultats sont fournis par année scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août). Néanmoins, par souci d'allègement, on a préféré écrire 2013 pour l'année scolaire 2012-2013, 2012 pour l'année scolaire 2011-2012 et ainsi de suite. Cette simplification d'écriture se justifie d'autant mieux que le volume d'activité des séjours avec hébergement se situe chaque année pour plus de 95% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août.

<sup>2</sup> Une journée enfant correspond à l'accueil d'un enfant pendant une journée. Un séjour de 10 jours accueillant 12 enfants correspond à un volume d'activité de 120 journées enfants.

## Diverses catégories de séjours (tableau 1, graphique 1 et encadré 1)

En 2013, on estime à presque 25 000 le nombre de séjours « activité accessoire » organisés dans le cadre principalement des accueils de loisirs (24 733) ou plus rarement dans le cadre des accueils de jeunes (246), qui sont des accueils habituellement sans hébergement. Malgré une baisse de 300 séjours « activité accessoire » entre 2011 et 2012, ces derniers, encore appelés parfois « mini-camps » ou « mini-séjours », représentent une part toujours plus importante de l'ensemble des séjours avec hébergement (36,9 % en 2013 contre 27,4 % en 2008).

Les autres types de séjours sont estimés à 42 600. Parmi ceux-ci, on dénombre 7 500 séjours spécifiques, soit 11 % de l'ensemble des séjours avec hébergement recensés en 2013. Ce sont pour près de la moitié (3 700) des « séjours sportifs », organisés par des fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés ou les clubs qui leur sont affiliés et destinés à leurs licenciés. Les 3 200 « séjours linguistiques » constituent l'autre grande part (43 %) des séjours spécifiques. Leur finalité est explicitement l'apprentissage d'une langue étrangère. Les autres types de séjours spécifiques, beaucoup moins nombreux, sont les séjours artistiques et culturels, les rencontres européennes de jeunes et les chantiers de bénévoles. En un an, le nombre de séjours spécifiques a augmenté de 300 pour atteindre son niveau le plus élevé depuis 2008. Ainsi, par rapport à l'année précédente, le nombre de séjours linguistiques augmente de 150, celui des séjours sportifs de 80, celui des séjours artistiques et culturels de 50 et celui des rencontres européennes de jeunes de 20. Seul le nombre de chantiers de bénévoles n'a pas varié entre 2012 et 2013.

Les 35 100 autres séjours, non spécifiques, se partagent entre la catégorie des « séjours courts », quand leur durée n'excède pas quatre jours et celle des « séjours de vacances », ou « colonies de vacances », pour une durée d'au moins cinq jours. En 2013, on dénombre 3 300 séjours courts, (+300 en un an), tandis que le nombre de séjours de vacances, estimé à 31 800, continue de baisser : on en dénombreait 300 de plus en 2012, 2 000 de plus en 2011 et 5 000 de plus en 2008. En 2013, cette catégorie de séjours représente toutefois encore à elle seule 47 % de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

### Des séjours plus courts

Entre 2008 et 2013, la durée moyenne d'un séjour est passée progressivement de 7,9 jours à 7,2 jours, soit une diminution supérieure à une demi-journée. Cette baisse provient de la part croissante des séjours « activité accessoire » dont la durée est par nature inférieure ou égale à cinq jours et de la baisse conjointe de la proportion de « séjours de vacances » dont la durée est d'au moins cinq jours : en 2013, on dénombre 7 000 séjours « activité accessoire » de plus qu'en 2008 dont 2 250 séjours supplémentaires de deux jours, alors que dans le même temps, 5 000 séjours de vacances, d'une durée moyenne encore légèrement supérieure à dix jours, ont disparu.

En 2013, 36 000 des 67 600 séjours (53 %) ont duré au plus cinq jours. 13 300 d'entre eux ont duré exactement cinq jours. Il s'agit de la durée de séjour la plus fréquente (graphique 2). Un tel séjour de cinq jours se déroule presque systématiquement du lundi au vendredi. On comptabilise par ailleurs 14 900 séjours de 6, 7 ou 8 jours, 7 000 séjours de 14 ou 15 jours et 1 600 séjours de 21 ou 22 jours, qui correspondent à une offre de séjours d'une

durée respective d'une, de deux ou de trois semaines.

### Baisse de 6 % du nombre global de journées en séjours avec hébergement en cinq ans (tableau 1)

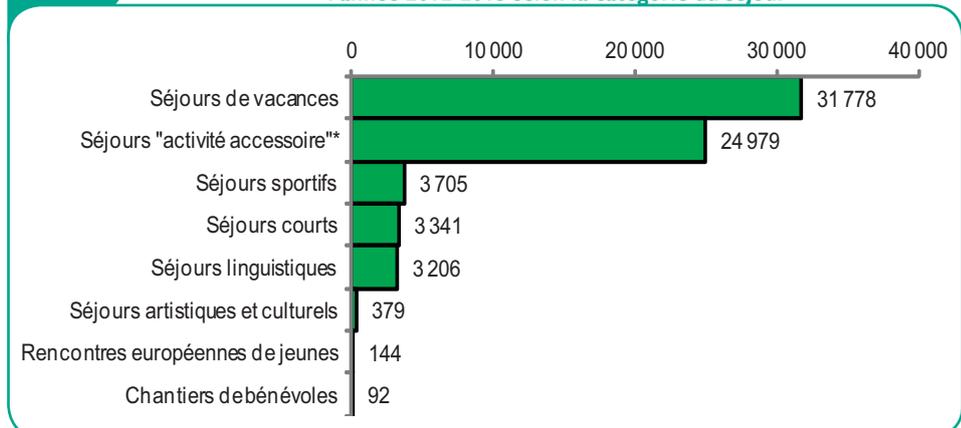
L'augmentation globale du nombre de séjours entre 2008 et 2013 s'accompagne néanmoins d'un repli du nombre de journées proposées en accueils collectifs de mineurs avec hébergement. En effet, si le nombre de journées d'accueils en séjours « activité accessoire » a augmenté de 29 600 sur la période, le nombre de journées au sein des autres séjours a quant à lui reculé de 61 600. Ainsi, 32 000 journées en séjours avec hébergement ont disparu en cinq ans : on en dénombrait 485 300 en 2013 contre 517 300 cinq ans plus tôt.

### Des effectifs de mineurs près de deux fois plus faibles en moyenne au sein des séjours « activité accessoire »

En 2013, on dénombre 426 000 départs de mineurs au sein des 25 000 séjours « activité accessoire » et près de 1 337 000 au sein des 42 600 autres séjours. Ainsi, un séjour « activité accessoire » a accueilli 17 mineurs en moyenne (moins de 12 pour les séjours « activité accessoire » aux accueils de jeunes) contre un peu plus de 31 pour l'ensemble des autres séjours (plus de 33 pour les « séjours de vacances »).

Moins du quart des séjours « activité accessoire » (23 %) a concerné plus de 20 mineurs et moins de 1 % plus de 50 mineurs. En comparaison, les effectifs de mineurs accueillis au sein des autres séjours ont été nettement plus élevés puisque 52 % d'entre eux ont concerné plus de 20 mineurs et 12,5 % plus de 50 mineurs.

Graphique 1 Répartition du nombre de séjours avec hébergement organisés au cours de l'année 2012-2013 selon la catégorie du séjour



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

\* 24 979 séjours « activité accessoire » dont 24 733 séjours en lien avec des accueils de loisirs et 246 séjours en lien avec des accueils de jeunes.

### Encadré 1

#### Les différents types de séjours au sein des accueils collectifs de mineurs dont il est question dans cette publication

Le ministère chargé de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux accueils collectifs de mineurs (ACM), exercées durant les périodes hors scolaires (code de l'action sociale et des familles – articles L227 I à L227 I2). À ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (notamment l'identité de l'organisateur, le lieu et la durée du séjour, le nombre de mineurs accueillis par tranche d'âge, l'identité des intervenants avec en particulier la qualification de chacun d'entre eux, ...).

Les données statistiques présentées dans cette étude ne concernent que les séjours avec hébergement ayant accueilli au moins sept mineurs, sans tenir compte des séjours dans une famille et des accueils de scoutisme.

Par ailleurs, la réglementation permet de distinguer les séjours « activité accessoire » (liés aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes) des autres types de séjours.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement (anciennement nommés « centres aérés »). Le projet éducatif d'un tel séjour est celui de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes et les mineurs qui partent en séjours « activité accessoire » font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil sans hébergement au cours de l'année. Ces séjours se déroulent à proximité de l'accueil principal. Leur durée ne peut excéder cinq jours. Contrairement aux accueils de loisirs, les accueils de jeunes sont destinés exclusivement à de petits groupes de mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (**séjours sportifs**, c'est-à-dire organisés par une fédération sportive agréée, ses organes déconcentrés ou les clubs qui lui sont affiliés dans les conditions prévues par le code du sport - hors séjours directement liés aux compétitions sportives - et organisés pour ses licenciés mineurs, **séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles**) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée. À noter que les séjours spécifiques s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de six ans ou plus. Parmi les séjours non spécifiques, on distingue les **séjours de vacances**, dès lors que la durée de leur hébergement est supérieure à trois nuits consécutives (séjours d'au moins cinq jours) des **séjours courts**, pour une durée d'hébergement de une à trois nuits (séjours d'au plus quatre jours).

### Baisse de plus de 10% du volume global d'activité des séjours avec hébergement en cinq ans (tableau 1 et graphique 3)

Réglementairement, les séjours « activité accessoire » ne peuvent durer plus de cinq jours. En 2013, leur durée moyenne est de 3,4 jours alors qu'elle est de 9,4 jours pour l'ensemble des autres séjours. La conjonction d'une durée près de trois fois plus courte et d'effectifs de mineurs presque deux fois plus faibles, en moyenne, dans le cas d'un séjour « activité accessoire » explique pourquoi le volume d'activité, calculé pour un séjour donné comme le produit de sa durée par l'effectif de mineurs accueillis, est presque six fois plus faible, en moyenne, pour un séjour « activité accessoire » que pour un autre séjour. Ainsi, en 2013, le volume d'activité correspondant aux 25 000 séjours « activité accessoire » ne représente finalement que 1 445 000 journées enfants, soit moins de 10% des 15 007 000 journées enfants calculées pour l'ensemble des 67 600 séjours avec hébergement. Ceci explique aussi pourquoi le gain de 7 000 séjours « activité accessoire » en cinq ans se traduit par moins de 541 000 journées enfants supplémentaires alors que dans le même temps, la perte de 4 800 autres séjours s'accompagne d'une baisse supérieure à 2 286 000 journées enfants. Au total, en l'espace de cinq ans, le volume d'activité global a reculé de 1 746 000 journées enfants, passant de 16 753 000 en 2008 à 15 007 000 en 2013, soit une baisse de 10,4%.

### Un volume d'activité concentré d'abord sur la période estivale (graphique 4 et tableau 2)

En 2013, les congés d'été (juin-juillet-août) représentent toujours plus de 80% du volume d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement (et même près de 90% pour les séjours « activité accessoire ») : 50% pour le mois de juillet - mois au cours duquel on observe également le pic d'activité pour un jour donné avec 372 000 mineurs recensés au sein de 13 600 séjours le mercredi 17 juillet 2013 - et 30% au mois d'août. Par ordre décroissant de la part du volume d'activité, viennent ensuite les congés scolaires d'hiver (9,6%), de printemps (6,1%), de Toussaint (2,6%) et de Noël (0,9%). La part restante (0,6%) correspond à de rares séjours hors des périodes de congés scolaires de métropole : séjours organisés le temps d'un week-end, ou en France pour des mineurs étrangers, ou encore dans les départements d'Outre-mer dont les périodes de congés scolaires diffèrent de celles de la métropole (départements de la Réunion et de Mayotte notamment qui font partie de l'hémisphère Sud). À noter que l'allongement des congés scolaires de la Toussaint dont la durée est passée de dix jours en 2011 à deux semaines en 2012 s'est traduit par 500 séjours supplémentaires (+25%) sur la période considérée.

### Les départs de mineurs en séjours avec hébergement concernent presque autant les moins de 12 ans que les 12-17 ans (graphique 5)

En 2013, on estime à 905 500 le nombre de départs de mineurs âgés de 12 à 17 ans, à 786 900 celui des mineurs âgés de 6 à 11 ans et à 70 400 celui des mineurs âgés de moins de 6 ans, soit respectivement 51%, 45% et 4% de l'ensemble des 1 762 800 départs de mineurs en accueils collectifs avec hébergement. Ces proportions n'ont que très peu varié au cours des six années observées.

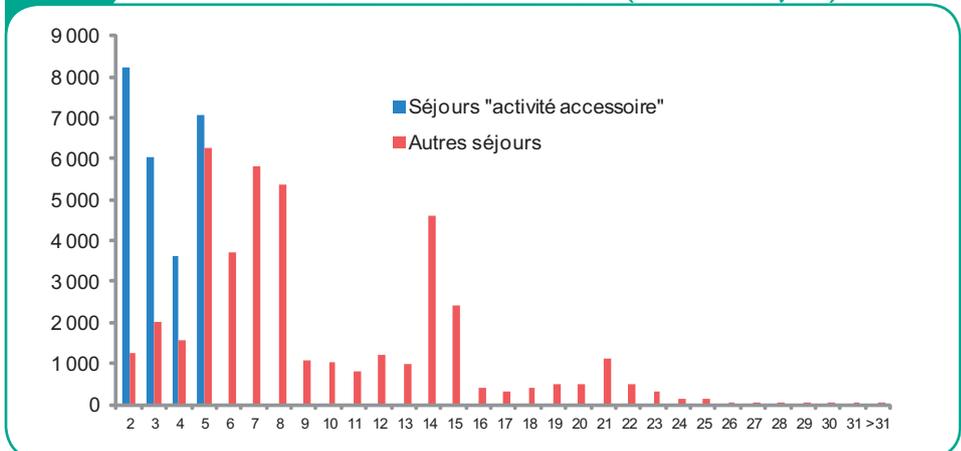
Certains types de séjours s'adressent principalement aux mineurs les plus âgés.

C'est le cas notamment des séjours « activité accessoire » aux accueils de jeunes (246 séjours en 2013) réservés exclusivement à des adolescents âgés de 14 ans ou plus. C'est aussi le cas des chantiers de bénévoles, des rencontres européennes de jeunes et des séjours linguistiques où la part des adolescents âgés de 12 à 17 ans est au moins 95%. Cette tranche d'âge représente aussi la majorité des départs de mineurs en séjours sportifs (75%), en séjours artistiques et culturels (74%), en séjours courts (59%) et en séjours de vacances (54%).

Seule la catégorie des séjours « activité accessoire » en lien avec les accueils de loisirs s'adresse majoritairement à des mineurs âgés de moins de 12 ans. En effet, les 114 843 départs de mineurs âgés de 12 à 17 ans ne représentent que 27% de l'ensemble des 423 323 départs de mineurs déclarés pour ce type de séjours en 2013, contre 63% pour les 6-11 ans et 10% pour les moins de 6 ans.

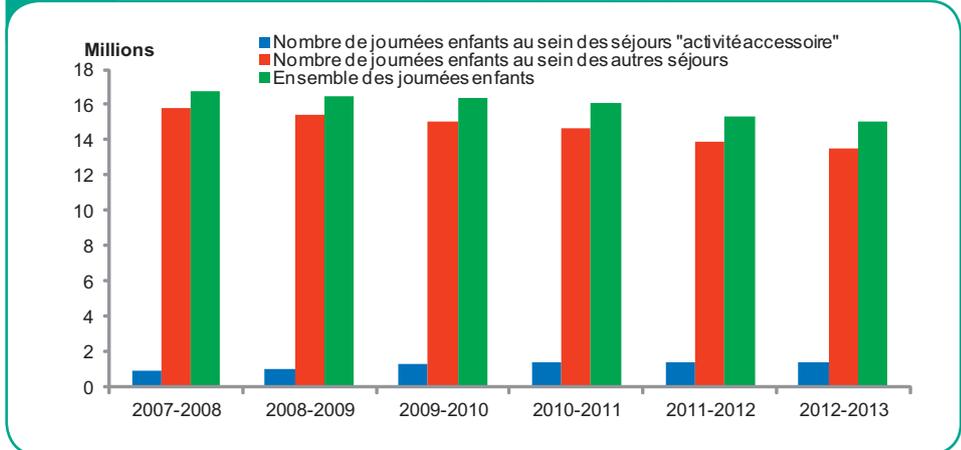
À noter enfin que c'est au sein de cette catégorie, celle des séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs que les mineurs âgés de moins de 6 ans partent le plus fréquemment :

Graphique 2 Répartition du nombre de séjours avec hébergement organisés au cours de l'année 2012-2013 selon leur durée (en nombre de jours)



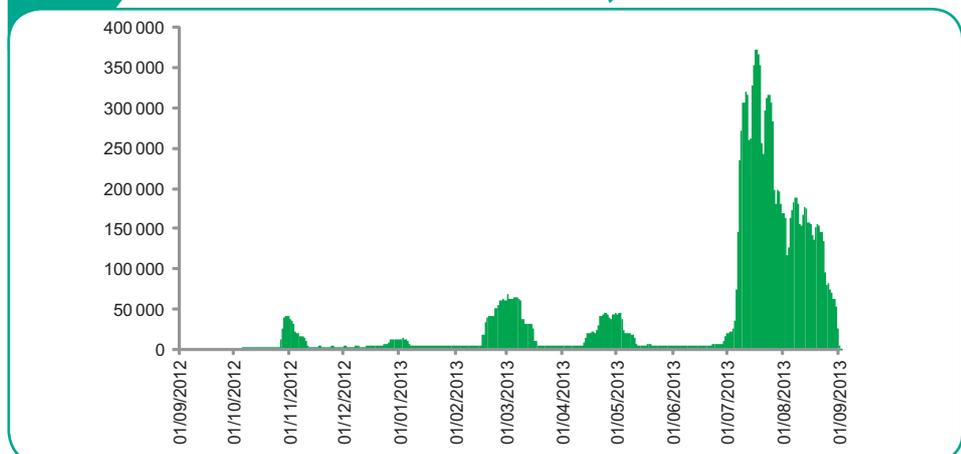
Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Graphique 3 Évolution du nombre de journées enfants au sein des séjours « activité accessoire » d'une part, au sein des autres séjours d'autre part, au cours des années 2007-2008 à 2012-2013



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Graphique 4 Répartition du nombre de mineurs en accueils collectifs avec hébergement au cours de l'année 2012-2013 selon la journée considérée



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Été*	Autres périodes**	Total
<b>Nombre de séjours</b>	<b>2 443</b>	<b>652</b>	<b>6 554</b>	<b>5 791</b>	<b>51 188</b>	<b>996</b>	<b>67 624</b>
<b>Part</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>9,7%</b>	<b>8,6%</b>	<b>75,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>100,0%</b>
Séjours «activité accessoire»	562	102	849	1 102	22 165	199	24 979
Autres séjours	1 881	550	5 705	4 689	29 023	797	42 645
<b>Effectifs de départs de mineurs</b>	<b>63 638</b>	<b>18 459</b>	<b>205 153</b>	<b>142 041</b>	<b>1 310 114</b>	<b>23 393</b>	<b>1 762 798</b>
<b>Part</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>11,6%</b>	<b>8,1%</b>	<b>74,3%</b>	<b>1,3%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	9 027	1 791	13 950	17 114	380 966	3 371	426 219
Au sein des autres séjours	54 611	16 668	191 203	124 927	929 148	20 022	1 336 579
<b>Nombre de journées</b>	<b>13 702</b>	<b>40 56</b>	<b>42 952</b>	<b>34 841</b>	<b>386 317</b>	<b>3 428</b>	<b>485 296</b>
<b>Part</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,8%</b>	<b>8,9%</b>	<b>7,2%</b>	<b>79,6%</b>	<b>0,7%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	1 740	312	3 017	3 515	75 363	516	84 463
Au sein des autres séjours	11 962	3744	39 935	31 326	310 954	2 912	400 833
<b>Nombre de journées enfants</b>	<b>394 238</b>	<b>128 405</b>	<b>1 436 007</b>	<b>911 886</b>	<b>12 051 010</b>	<b>85 237</b>	<b>15 006 783</b>
<b>Part</b>	<b>2,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>80,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	28 661	5 553	50 940	55 011	1 295 947	8 666	1 444 778
Au sein des autres séjours	365 577	122 852	1 385 067	856 875	10 755 063	76 571	13 562 005

Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM - \* Juin, juillet, août - \*\* Hors périodes de congés scolaires de métropole

pour cette tranche d'âge, près de 44 000 départs y sont comptabilisés en 2013 contre 27 000 pour l'ensemble des autres types de séjours (graphique 5).

### Plus des quatre cinquièmes du volume d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement concernent des séjours ayant lieu en France

En 2013, on estime à un peu moins de 59 500 le nombre de séjours avec hébergement ayant eu lieu en France (+300 séjours par rapport à l'année précédente) et à 8 200 le nombre de séjours ayant eu lieu à l'étranger (+300 séjours par rapport à l'année précédente également). Les séjours en dehors du territoire national correspondent à un volume d'activité proche de 2 700 000 journées enfants, soit 18% du volume global des accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

Les séjours ayant eu lieu en France englobent quant à eux la quasi totalité des 25 000 séjours « activité accessoire », puisqu'en effet, ces derniers répondent à une logique de proximité, ainsi que 34 600 autres séjours. Ces derniers se sont déroulés au sein de 4 700 communes françaises (carte 1) et ont généré pour leur part 10 900 000 journées enfants, soit près des neuf dixièmes des 12 300 000 journées enfants concernant les accueils collectifs de mineurs avec hébergement ayant eu lieu en France.

### Un volume d'activité plus important dans le quart Sud-est de la France et sur le littoral atlantique

Les départements des massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, Massif central, Jura et Vosges) ainsi que ceux des littoraux atlantique et méditerranéen concentrent une part importante du volume d'activité des accueils collectifs avec hébergement. Le tiers de tête reste constitué de la Haute-Savoie pour laquelle on comptabilise 796 000 journées enfants en 2013 (2 200 séjours), suivie de la Savoie et des Hautes-Alpes avec respectivement 504 000 et 488 000 journées enfants. Ces trois départements qui accueillent de nombreux séjours à la fois durant les congés scolaires d'hiver (carte 2), de printemps et d'été, pèsent respectivement pour 6,5%, 4,1% et 4,0% du volume d'activité de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement qui se sont déroulés en France en 2013.

Les huit départements du littoral atlantique totalisent quant à eux 2 192 000 journées enfants et pèsent pour 17,8% dans ce volume d'activité.

Rhône-Alpes, avec 2 276 000 journées enfants (8 300 séjours), suivi de Provence-Alpes-Côte-D'azur, avec 1 271 000 journées enfants et de

l'Aquitaine avec 1 046 000 journées enfants, restent en tête des régions classées selon l'importance de leur volume d'activité. Ces trois régions pèsent respectivement pour 18,5%, 10,3% et 8,5% du volume d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement qui se sont déroulés en France en 2013. Les régions Midi-Pyrénées, Bretagne, Pays de la Loire et Languedoc-Roussillon suivent dans cet ordre, avec pour chacune, un poids compris entre 6 et 7% de ce volume d'activité.

### Les Alpes, principale destination durant les congés scolaires d'hiver (carte 2)

Les 4 850 séjours autres qu'« activité accessoire » ayant eu lieu en France durant les congés scolaires d'hiver 2013 se sont déroulés dans un peu plus d'un millier de communes françaises, le plus souvent aux abords des pistes de ski. Ainsi, plus de la moitié de ces séjours (2 500) se sont déroulés dans les Alpes, 15% (700 séjours) dans les Pyrénées, 6% (300 séjours) dans le Massif central, un peu plus de 4% (210 séjours) dans le Jura et un peu moins dans les Vosges (180 séjours). Au total, parmi les séjours autres qu'« activité accessoire » ayant eu lieu en France durant la période des congés scolaires d'hiver, ce sont quatre séjours sur cinq qui ont eu lieu en zone de montagne.

### Les séjours « activité accessoire », organisés principalement au départ du Nord et de l'Ouest de la France, ainsi qu'à partir de l'axe rhodanien (carte 3)

Les 25 000 séjours « activité accessoire » ayant eu lieu en 2013 se sont déroulés au départ de près de 5 700 communes françaises. Plus de

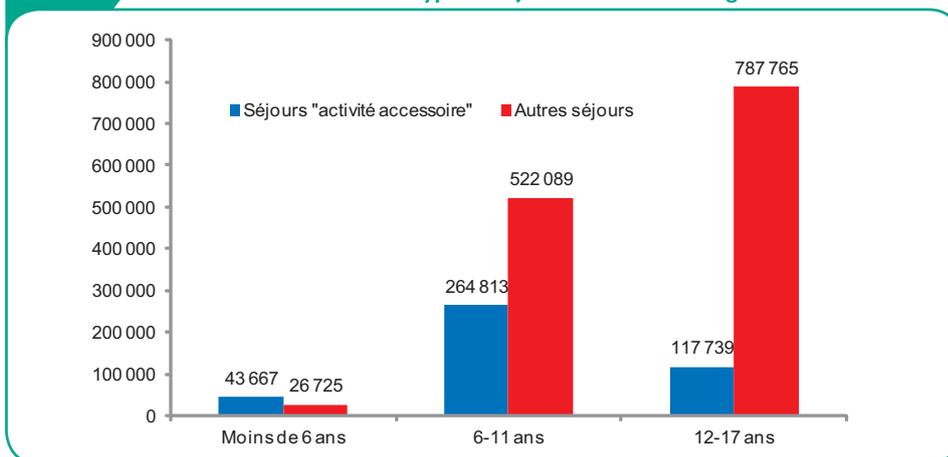
2 000 de ces séjours se sont déroulés au départ des régions Nord-Pas-de-Calais (2 600), Pays de la Loire et Rhône-Alpes (2 300 pour chacune d'elles), en particulier depuis l'aire urbaine de Lyon ou plus généralement de l'axe rhodanien. Par ailleurs, plus de 1 500 séjours « activité accessoire » ont eu lieu au départ des régions Bretagne (1 900), Picardie (1 700) et Aquitaine (1 600). Enfin, de nombreux séjours « activité accessoire » ont eu lieu aussi au départ de l'Île de France (1 300), du pourtour méditerranéen, de l'aire urbaine de Toulouse ou encore de l'axe ligérien entre Orléans et Tours. L'ensemble de ces régions concentre aussi une part importante de la population, notamment celle des mineurs.

### Près de 9 séjours « activité accessoire » sur 10 ont lieu dans la région du lieu de l'accueil principal habituellement sans hébergement

En 2013, 22 172 des 24 979 séjours « activité accessoire » (89%) ont eu lieu dans la région où se situe l'accueil de loisirs ou l'accueil de jeunes habituellement sans hébergement et 17 911 dans le même département (72%). Rien d'étonnant à cela dans la mesure où ce type de séjours obéit réglementairement à une logique de proximité par rapport au lieu habituel de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes.

Ainsi, la carte fournissant la répartition du nombre de séjours « activité accessoire » selon la commune où se trouve le lieu de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes habituellement sans hébergement (carte 3) permet aussi d'estimer approximativement le poids relatif des régions de destination dans le volume d'activité pour ce type de séjours.

Graphique 5 Répartition des effectifs de départs de mineurs au cours de l'année 2012-2013 selon le type de séjour et la tranche d'âge



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

Précisément, la région Nord-Pas-de-Calais totalise à elle seule 183 000 journées enfants sur son territoire au sein des séjours « activité accessoire », soit 12,7% de l'ensemble des 1 445 000 journées enfants comptabilisées en 2013 pour ce type de séjours, suivie des régions Pays de la Loire avec 151 000 journées enfants, Rhône-Alpes (120 000), Bretagne (109 000) et Picardie (99 000), représentant respectivement 10,5%, 8,3%, 7,6% et 6,9% du volume d'activité des séjours « activité accessoire ».

Avec respectivement 97 000 et 86 000 journées enfants comptabilisées à destination de leur territoire, les départements du Pas-de-Calais et du Nord devancent de loin la Somme qui se classe troisième avec 47 000 journées enfants.

### Près d'un séjour autre qu'«activité accessoire» sur cinq a lieu à l'étranger

En 2013, on comptabilise près de 8 200 séjours ayant eu lieu à l'étranger dont seulement une centaine organisée dans le cadre des séjours « activité accessoire ». Ainsi, 8 100 des 42 600 séjours autres qu'« activité accessoire » (18,9%) ont eu lieu à l'étranger, à destination de 105 pays différents à travers le monde. Presque tous ces séjours (7 800) en dehors du territoire national ont duré au moins cinq jours. Ils ont concerné 201 000 départs de mineurs, soit 7 000 de plus que l'année précédente : 92% de ces départs ont concerné la tranche d'âge des 12-17 ans, les 8% restants correspondant à celle des 6-11 ans. Plus des quatre cinquièmes de ces départs ont eu lieu dans un pays européen, le plus souvent un pays limitrophe de la France (tableau 3). Les Etats-Unis, avec 832 séjours déclarés sur leur territoire, se classent néanmoins toujours en troisième position au palmarès des pays étrangers concernés par le plus grand nombre de séjours avec hébergement, après la Grande-Bretagne (2 353 séjours) et l'Espagne (1 289 séjours).

### Plus d'un séjour organisé à l'étranger sur trois est un séjour linguistique et plus d'un sur quatre est itinérant (tableau 3)

Parmi les 8 200 séjours organisés à l'étranger en 2013, on estime à 3 052 le nombre de séjours linguistiques. Ces derniers ont eu lieu dans 20 pays différents, dont près de 60% en Grande-Bretagne, 13,5% aux Etats-Unis, 9,2% en Irlande, 5,8% en Espagne, 4,7% en Allemagne, 3,6% à Malte, 1,2% au Canada et 1,1% en Australie.

Comme les années précédentes, les séjours linguistiques se sont donc déroulés en 2013 très majoritairement dans des pays anglophones.

On dénombre aussi 2 158 séjours itinérants déclarés à l'étranger en 2013 (dont seulement 22 d'entre eux déclarés aussi comme séjours linguistiques) : plus de 250 séjours itinérants aux Etats-Unis, en Espagne et en Italie et près de 200 en Grèce. À titre de comparaison, seule une minorité de séjours déclarés comme itinérants a eu lieu en France (1 561).

### L'encadrement des mineurs en séjours avec hébergement : plus de 300 000 interventions chaque année pour assurer ces séjours

En 2013, on dénombre 309 000 interventions d'encadrants, un même intervenant étant comptabilisé autant de fois que le nombre de séjours auxquels il a participé : 237 000 interventions d'animateurs (76,6%), près de 52 000 interventions de directeurs (17,0%) et 20 000 interventions d'adjoints au directeur (6,4%).

Le nombre d'interventions d'encadrants a globalement augmenté de 2008 à 2011, passant de 310 000 à 318 000, pour redescendre à 314 500 en 2012 et à 309 000 en 2013. Pour cette dernière année, 73 000 interventions

concernaient les séjours « activité accessoire » (moyenne de 2,9 intervenants par séjour) tandis que 236 000 concernaient les autres séjours (moyenne de 5,5 intervenants par séjour). Parmi celles-ci, 194 000 concernaient les séjours de vacances (moyenne de 6,1 intervenants par séjour).

### Des taux d'encadrement en conformité avec la réglementation

La réglementation impose la présence d'au moins un intervenant pour douze mineurs lorsque ceux-ci sont âgés de 6 à 17 ans et

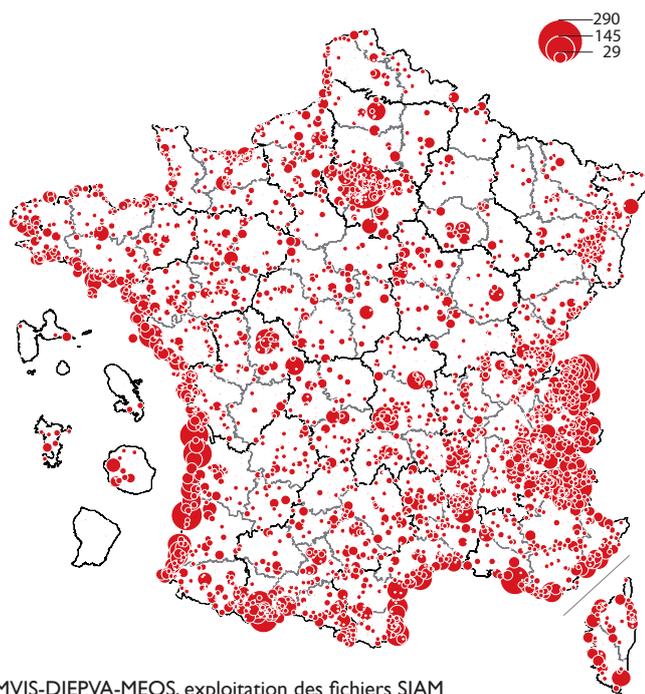
d'au moins un intervenant pour huit mineurs lorsque ceux-ci sont âgés de moins de 6 ans. Dans les faits, on constate que ces seuils ne sont pas atteints systématiquement puisque le nombre moyen de mineurs par intervenant pour l'ensemble des séjours avec hébergement organisés en 2013 n'est que de 5,7.

### Augmentation de plus de 6% du nombre de mineurs par intervenant au sein des séjours « activité accessoire » entre 2008 et 2011

Entre 2008 et 2011, le nombre d'interventions

#### CARTE 1

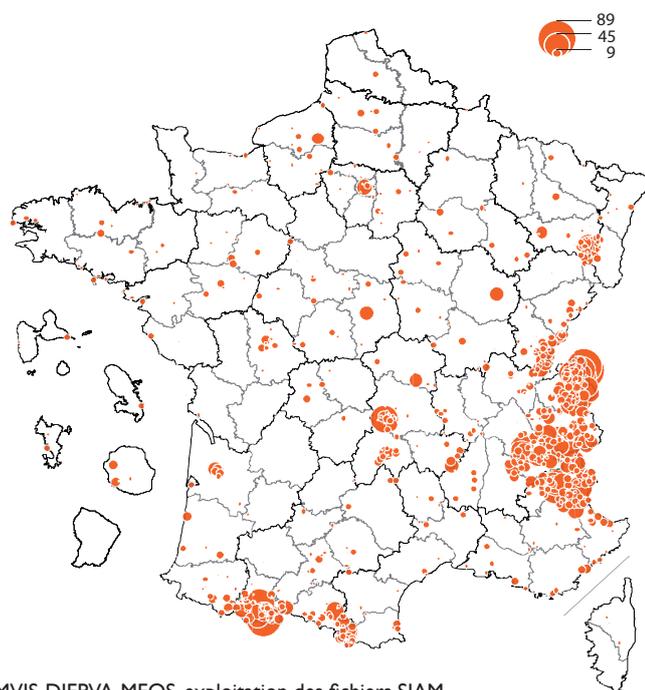
Répartition du nombre de séjours autres qu'« activité accessoire » ayant eu lieu en France au cours de l'année 2012-2013 selon la commune de destination



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

#### CARTE 2

Répartition du nombre de séjours autres qu'« activité accessoire » ayant eu lieu en France au cours des congés scolaires d'hiver 2013 selon la commune de destination



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

	Nombre de séjours	Part de ces séjours	Départs de mineurs	Nombre de séjours linguistiques**	Part de ces séjours	Départs de mineurs en séjours linguistiques**	Nombre de séjours itinérants***	Part de ces séjours	Départs de mineurs en séjours itinérants***
<b>Ensemble des séjours à l'étranger*</b>	<b>8 072</b>	<b>100,0%</b>	<b>201 048</b>	<b>3 052</b>	<b>100,0%</b>	<b>80 080</b>	<b>2 158</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 579</b>
dont :									
Grande-Bretagne	2 353	29,2%	67 405	1 820	59,6%	53 828	143	6,6%	3 193
Espagne	1 289	16,0%	32 734	178	5,8%	3 648	257	11,9%	6 224
Etats-Unis	832	10,3%	17 491	411	13,5%	7 945	279	12,9%	6 203
Italie	532	6,6%	14 968	1	0,0%	16	277	12,8%	6 770
Allemagne	438	5,4%	8 106	144	4,7%	2 481	57	2,6%	1 226
Irlande	395	4,9%	9 045	281	9,2%	6 480	45	2,1%	1 024
Grèce	228	2,8%	5 126	1	0,0%	12	189	8,8%	4 009
Portugal	172	2,1%	3 486	0	0,0%	0	92	4,3%	1 974
Canada	145	1,8%	3 081	38	1,2%	643	82	3,8%	1 98
Malte	142	1,8%	5 122	110	3,6%	4 148	7	0,3%	174
Suisse	134	1,7%	4 006	1	0,0%	22	6	0,3%	95
Croatie	115	1,4%	2 868	0	0,0%	0	86	4,0%	1 967
Belgique	101	1,3%	1 879	0	0,0%	0	26	1,2%	548
Maroc	96	1,2%	1 441	0	0,0%	0	55	2,5%	954
Andorre	83	1,0%	2 986	0	0,0%	0	0	0,0%	0
Autriche	74	0,9%	2 541	0	0,0%	0	10	0,5%	247
Thaïlande	66	0,8%	1 312	0	0,0%	0	64	3,0%	1 267
Australie	47	0,6%	656	35	1,1%	385	10	0,5%	241
Tchéquie	45	0,6%	868	0	0,0%	0	20	0,9%	397
Turquie	43	0,5%	798	0	0,0%	0	35	1,6%	625

Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

\* Non compris les 106 séjours « activité accessoire » organisés à l'étranger au cours de l'année 2012-2013.

\*\* Il s'agit des séjours linguistiques organisés hors de France. Globalement, on dénombre 3206 séjours linguistiques en 2012-2013 dont 3052 organisés à l'étranger et 154 en France.

\*\*\* Il s'agit des séjours itinérants organisés hors de France. Globalement, on dénombre 3719 séjours itinérants en 2012-2013 dont 2158 organisés à l'étranger et 1 561 en France.

Note : en 2012-2013, seuls 22 séjours organisés à l'étranger étaient comptabilisés à la fois comme linguistiques et itinérants.

d'encadrants au sein des séjours « activité accessoire » a fortement augmenté, passant de 54 000 à 73 000 (+19 000 en trois ans, soit près de 36 % d'augmentation). Cette hausse est toutefois inférieure en proportion à celle du nombre de séjours correspondants (+7 100, soit près de 40 % d'augmentation), elle-même inférieure en proportion à celle du nombre de départs de mineurs au sein de ces séjours (+130 000, soit plus de 48 % d'augmentation). Ainsi, le nombre de départs de mineurs au sein des séjours « activité accessoire » a augmenté plus vite que le nombre d'interventions d'encadrants : on dénombrait en moyenne 5,5 mineurs par intervenant en 2008 contre 5,8 en 2011, soit 6,1 % de mineurs en plus par intervenant. Depuis 2011 néanmoins, le nombre de mineurs par intervenant au sein des séjours « activité accessoire » est resté stable.

### Baisse de 2,3% du nombre de mineurs par intervenant au sein des séjours autres qu'« activité accessoire » entre 2010 et 2013

Entre 2008 et 2013, le nombre d'interventions d'encadrants au sein des séjours autres qu'« activité accessoire » a baissé, passant de 255 800 en 2008 à 235 800 en 2013 (-20 000 en 5 ans, soit une baisse de près de 8 %). Cette baisse est toutefois globalement un peu moins forte en proportion que celle du nombre de séjours correspondants (-4 800, soit une baisse supérieure à 10 %) et du nombre de départs de mineurs au sein de ces séjours (-142 700, soit une baisse de près de 10 %).

Ainsi, le nombre moyen de mineurs par intervenant au sein des séjours autres qu'« activité accessoire » a un peu baissé sur la période 2008-2013. Il était stable sur la période 2008-2010, de l'ordre de 5,8. Il est inférieur à 5,7 en 2013, soit une baisse de 2,3 % en trois ans.

### Des interventions assurées par du personnel qualifié

En 2013, plus de neuf interventions sur dix (90,9 %) ont été assurées par du personnel

qualifié ou en cours de qualification : 46,3 % des interventions ont été réalisées par des titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), 15,3 % par des stagiaires de ce diplôme, 7,6 % par des titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et 5,2 % par des stagiaires de ce diplôme. Enfin, 16,6 % des interventions ont été assurées par des animateurs disposant d'une autre qualification leur permettant d'encadrer des accueils collectifs de mineurs. Ces derniers

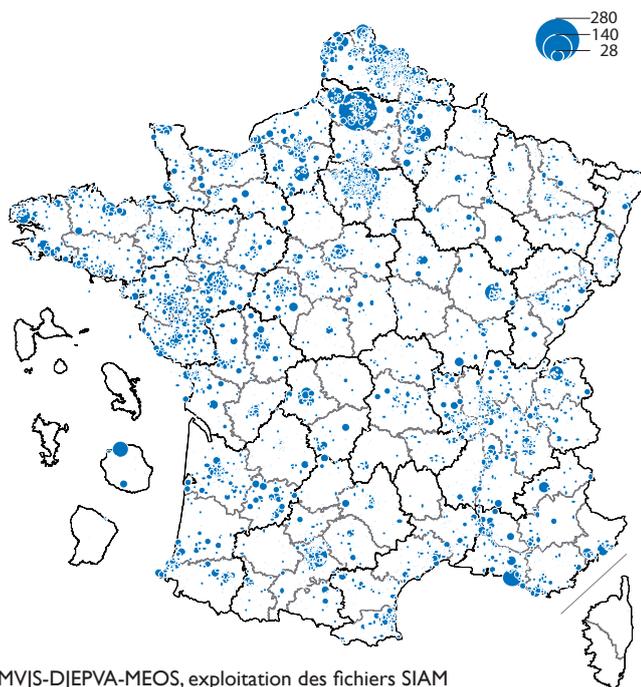
disposent alors le plus souvent d'un diplôme professionnel délivré par les ministères en charge de la jeunesse et/ou des sports et occupent des fonctions de direction pour la moitié de leurs interventions.

### Plus d'interventions féminines que masculines pour assurer l'encadrement des mineurs (graphique 6)

En 2013, 55,5 % des interventions ont été

### CARTE 3

Répartition du nombre de séjours « activité accessoire » organisés au cours de l'année 2012-2013 selon la commune où se trouve le lieu habituel de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

réalisées par des femmes. Elles représentaient près de 58% des interventions d'animateurs, 51% des interventions d'adjoints de direction, mais seulement 47% des interventions de directeurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

### L'encadrement des mineurs assuré le plus souvent par de jeunes majeurs dont l'âge moyen augmente légèrement

En 2013, c'est toujours à 19 ans que l'on dénombre le plus d'interventions d'encadrants (28400 interventions en 2013, essentiellement de la part d'animateurs). L'analyse de la répartition des interventions selon l'âge (graphique 6) montre par ailleurs que plus de la moitié des interventions ont été assurées par des jeunes âgés de moins de 24 ans et plus des deux-tiers par des jeunes âgés de moins de 27 ans. L'âge médian des interventions est de 21 ans pour les animateurs, tandis qu'il est bien plus élevé pour les adjoints au directeur et les directeurs (respectivement 28 ans et 33 ans). On constate toutefois qu'en l'espace de cinq ans, l'âge moyen pour l'ensemble des interventions d'encadrants a augmenté d'une année, passant de 25 ans et 7 mois en 2008 à 26 ans et 7 mois en 2013. Dans le même temps, la part des adultes de 40 ans ou plus dans les interventions recensées a augmenté de plus de 2 points, passant de 9,1% en 2008 à 11,5% en 2013.

### Les intervenantes en moyenne près de deux ans et demi plus jeunes que leurs homologues masculins

Si l'âge moyen des interventions d'encadrants est de 26 ans et 7 mois en 2013, on remarque que celui des femmes n'est que de 25 ans et demi tandis que celui des hommes s'établit à près de 28 ans. La part des femmes parmi les interventions à l'âge de 16 ans est supérieure à 60% en 2013 et atteint même 64% à 17 ans. Celle-ci baisse ensuite progressivement d'année en année. À 28 ans, on dénombre à peu près autant d'interventions féminines que masculines. Au-delà, les interventions d'hommes deviennent globalement majoritaires (supérieures à 54%).

### Au moins 159 000 intervenants différents en 2013

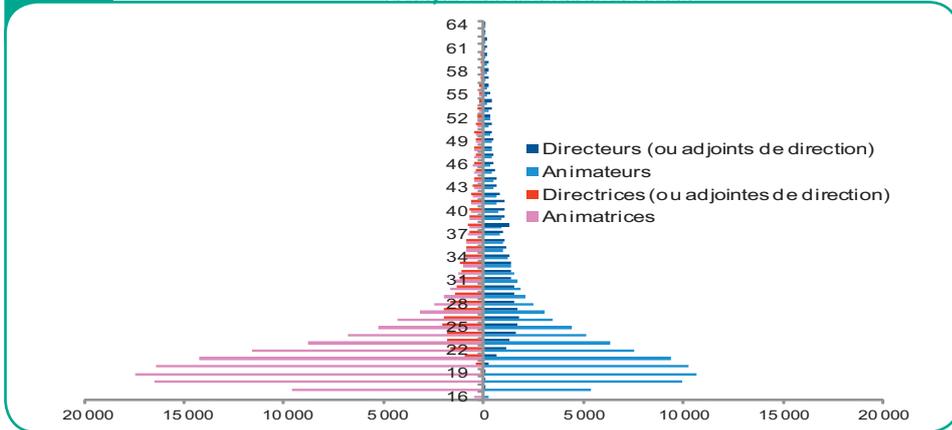
Les données nominatives dont on dispose sur les intervenants dans les fiches complémentaires que les organisateurs doivent adresser au moins huit jours avant le déroulement du séjour (encadré 2) permettent de recenser plus de 537000 intervenants différents au sein des accueils collectifs de mineurs avec hébergement ayant eu lieu au cours des années 2008 à 2013 et plus de 150000 quelle que soit l'année considérée : 151700 en 2008, 153200 en 2009, 152700 en 2010, 156600 en 2011, 158000 en 2012 et 159000 en 2013 dont une majorité de femmes (91500 en 2013, soit 57,5% de l'ensemble des intervenants). En moyenne, un intervenant a participé à l'encadrement d'un peu moins de deux séjours au cours de l'année 2013. Plus précisément, 62% des intervenants n'ont encadré qu'un seul séjour, 19,7% ont encadré deux séjours, 9,5% trois séjours et 4,3% quatre séjours. Enfin, 4,5% des intervenants - plus de 10% de l'ensemble des stagiaires ou titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) - ont encadré cinq séjours ou plus.

### Plus de la moitié des intervenants de 2013 n'avaient pas encadré de séjour l'année précédente

En 2013, on dénombre 68500 « nouveaux

Graphique 6

Répartition du nombre d'interventions ayant eu lieu au cours de l'année 2012-2013 selon le genre, l'âge de l'intervenant au moment du début du séjour et la fonction exercée



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

intervenants » : ils n'avaient encadré aucun séjour avec hébergement au cours des cinq années précédentes. Ils représentent un peu moins de la moitié des intervenants de 2013 (précisément 43%). La mise en parallèle de la liste des intervenants de l'année 2012 avec celle de l'année suivante montre par ailleurs que 71790 intervenants ont participé à l'encadrement d'au moins un accueil collectif de mineurs avec hébergement aussi bien en 2012 qu'en 2013, représentant 45% des intervenants de 2013. Parmi ceux-ci, 10400 intervenants ont participé à l'encadrement d'au moins un accueil collectif de mineurs avec hébergement chaque année de 2008 à 2013.

A contrario, plus de la moitié (332000) des 537000 intervenants recensés sur la période 2008-2013 n'ont été actifs qu'une seule année. Enfin, plus de la moitié des intervenants de 2013 ne l'étaient pas l'année précédente (87258) tout comme plus de la moitié des intervenants de 2012 (86198) ne l'étaient plus l'année suivante, ce qui montre l'importance du volume du turnover des intervenants d'une année sur l'autre.

### 12000 organisateurs de séjours avec hébergement en 2013

De 2008 à 2013, le nombre annuel d'organisateur de séjours avec hébergement a fluctué entre 12000 (au cours des années 2012 et 2013) et 12350 (année 2009). La comparaison des listes d'organisateur pour les années 2012 et 2013 montre que si 10100 organisateurs étaient actifs durant ces deux années, 1900 l'étaient en 2012 mais pas en 2013 et qu'à l'inverse 1900 l'étaient en 2013 mais pas en 2012.

Globalement, ce sont près de 20000 organisateurs différents qui ont déclaré un ou plusieurs séjours durant la période allant de 2008 à 2013. Près de 6500 d'entre eux apparaissent pour toutes les années observées. Ils représentent près du tiers de l'ensemble des organisateurs, plus de la moitié (54%) des organisateurs actifs en 2013 et ont proposé les trois quarts des séjours organisés cette même année (50666 séjours).

A contrario, 4595 organisateurs n'ont été actifs qu'une seule année au cours des six années observées : 1030 en 2013 pour 2208 séjours assurés.

### Près de la moitié des organisateurs n'a été responsable que de un ou deux séjours en 2013 (graphique 7)

Près d'un tiers des organisateurs (3811) n'a été responsable que d'un seul séjour au cours de l'année 2013 et près de la moitié (5913)

## Encadré 2

### précisions méthodologiques

L'estimation du nombre de séjours a été réalisée à partir de l'exploitation des fichiers du Système d'Information relatif aux Accueils de Mineurs (SIAM) qui contiennent les informations des déclarations réglementairement exigées pour l'organisation des séjours.

En effet, l'organisateur d'un séjour a l'obligation d'effectuer une déclaration initiale au moins deux mois avant le début de ce séjour et il doit ensuite y adjoindre une fiche complémentaire au moins 8 jours avant la date de début du séjour. Les informations transmises permettent de connaître dans un premier temps notamment l'identité de l'organisateur, la nature du séjour, sa durée prévisionnelle (date de début et date de fin), l'adresse du lieu d'accueil, le nombre de mineurs estimés par tranche d'âge, le nombre d'intervenants qualifiés, stagiaires ou non qualifiés. Les informations issues de la fiche complémentaire permettent ensuite de préciser les estimations initiales ainsi que l'identité des intervenants avec en particulier la qualification de chacun d'entre eux. Ces fiches sont renseignées dans 90% des cas, ce qui permet d'avoir une bonne précision pour les analyses en termes de structure.

de un ou deux séjours. Pour près de 11000 organisateurs (10813), soit 90% de l'ensemble, le nombre de séjours ne dépasse pas 10. Enfin, 121 organisateurs ont été responsables chacun de plus de 50 séjours au cours de l'année 2013, représentant au total 13616 séjours. On observe ainsi une forte concentration du nombre de séjours au sein des plus gros organisateurs : 10% des organisateurs sont à l'origine d'un peu plus de la moitié des 67624 séjours qui se sont déroulés en 2013.

### Près des deux tiers des organisateurs de séjours avec hébergement sont des associations (tableau 4)

Sur les 12013 organisateurs différents de séjours avec hébergement recensés en 2013, près des deux tiers sont des associations (7808), 30% des collectivités territoriales (3642), 241 des sociétés commerciales, 76 des comités d'entreprises et 67 des particuliers. Enfin, 179 organisateurs ont déclaré une autre catégorie juridique.

	Associations	Comités d'entreprises	Collectivités territoriales	Sociétés commerciales	Personnes physiques	Autres catégories juridiques	Ensemble
<b>Nombre d'organisateur</b>	<b>7 808</b>	<b>76</b>	<b>3 642</b>	<b>241</b>	<b>67</b>	<b>179</b>	<b>12 013</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>65,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>30,3%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>100,0%</b>
Organisateurs des séjours «activité accessoire»	2 684	16	2 783	0	0	38	5 521
Organisateurs des autres séjours	6217	67	2 059	241	67	155	8 806
<b>Nombre de séjours</b>	<b>38 770</b>	<b>1 788</b>	<b>21 023</b>	<b>4 761</b>	<b>343</b>	<b>939</b>	<b>67 624</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>57,3%</b>	<b>2,6%</b>	<b>31,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>100,0%</b>
Séjours «activité accessoire»	11 036	102	13 656	0	0	185	24 979
Autres séjours	27 734	1 686	7 367	4 761	343	754	42 645
<b>Effectifs de départs de mineurs</b>	<b>1 087 001</b>	<b>64 945</b>	<b>409 640</b>	<b>169 267</b>	<b>5 393</b>	<b>26 552</b>	<b>1 762 798</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>61,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>23,2%</b>	<b>9,6%</b>	<b>0,3%</b>	<b>1,5%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	181 964	1 536	239 276	0	0	3 443	426 219
Au sein des autres séjours	905 037	63 409	170 364	169 267	5 393	23 109	1 336 579
<b>Nombre de journées</b>	<b>298 834</b>	<b>22 338</b>	<b>96 758</b>	<b>56 896</b>	<b>3 174</b>	<b>7 296</b>	<b>485 296</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>61,6%</b>	<b>4,6%</b>	<b>19,9%</b>	<b>11,7%</b>	<b>0,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	38 003	265	45 621	0	0	574	84 463
Au sein des autres séjours	260 831	22 073	51 137	56 896	3 174	7 222	400 833
<b>Nombre de journées enfants</b>	<b>9 712 935</b>	<b>835 340</b>	<b>2 154 974</b>	<b>2 003 065</b>	<b>51 984</b>	<b>248 485</b>	<b>15 006 783</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>64,7%</b>	<b>5,6%</b>	<b>14,4%</b>	<b>13,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>100,0%</b>
Au sein des séjours «activité accessoire»	626 825	4 052	803 274	0	0	10 627	1 444 778
Au sein des autres séjours	9 086 110	831 288	1 351 700	2 003 065	51 984	237 858	13 562 005

Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

### Près de 6 séjours sur 10 organisés par des associations et un peu plus de 3 sur 10 par des collectivités territoriales (tableau 4)

En 2013, 57,3% des séjours (38 770) ont été organisés par des associations, 31,1% (21 023) par des collectivités territoriales, 7,0% (4 761) par des sociétés commerciales, 2,6% (1 788) par des comités d'entreprises et 0,5% (343) par des particuliers. À noter enfin que 1,4% des séjours (939) a été organisé par des structures déclarant une autre catégorie juridique (société d'économie mixte notamment).

Les comités d'entreprises ont organisé essentiellement des séjours non spécifiques d'au moins cinq jours (1 638 séjours de vacances dont un peu plus de la moitié (52%) d'une durée d'au moins 14 jours et près d'un quart (24,8%) à destination d'un pays étranger), ainsi que 102 séjours «activité accessoire» aux accueils de loisirs.

**Les séjours «activité accessoire» majoritairement organisés par les collectivités territoriales, les autres types de séjours majoritairement organisés par les associations**

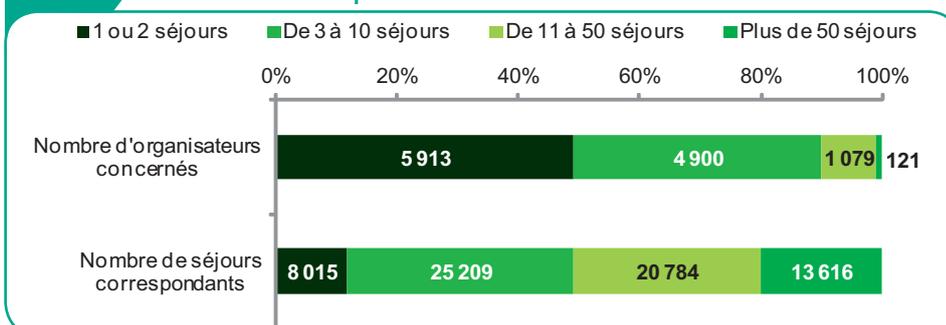
En 2013, les séjours «activité accessoire» aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes ont été organisés par des collectivités territoriales (mairies, conseils généraux,...) dans 55% des cas (13 656 séjours) et par des associations dans près de 44% des cas (11 036 séjours). L'organisation de tous les autres types de séjours a été majoritairement assurée par le secteur associatif : à plus de 58% à l'exception notable des 3 206 séjours linguistiques où le secteur associatif (1 620 séjours) et le secteur commercial (1 513 séjours) ont fait pratiquement jeu égal.

Les associations ont organisé en nombre tous les types de séjours : séjours non spécifiques (22 250), séjours «activité accessoire» aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (11 036), sportifs (3 318), linguistiques (1 620), ainsi que 90% des 379 séjours artistiques et culturels, des 92 chantiers de bénévoles et plus de 80% des 144 rencontres européennes de jeunes.

En revanche, les collectivités territoriales ont surtout organisé des séjours «activité accessoire» aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (13 656) et des séjours non spécifiques (7 292).

Les sociétés commerciales, quant à elles, ont organisé exclusivement des séjours autres qu'«activité accessoire» : principalement des séjours non spécifiques (3 001) et des séjours linguistiques (1 513).

Graphique 7 Répartition des organisateurs selon le nombre de séjours dont ils ont été responsables au cours de l'année 2012-2013



Source : MVJS-DJEPVA-MEOS, exploitation des fichiers SIAM

**pour en savoir plus**

[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr), rubrique STATISTIQUES

- \* [1] « Centres de vacances et placements de vacances : baisse de la fréquentation depuis 1995 », STAT-Info numéro 3, juin 2000
- \* [2] « Les centres de vacances : données chiffrées 1994-2002 », note jeunesse et vie associative n°04-01, février 2004
- \* [3] « Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011 », STAT-INFO numéro 12-04, novembre 2012
- \* [4] « Données détaillées sur les accueils collectifs de mineurs » <http://www.jeunes.gouv.fr/ministere/publications/statistiques/>
- \* [5] rubrique « Accueils collectifs de mineurs », <http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/activites/vacances/article/accueils-collectifs-de-mineurs-acm>

**STAT-INFO** est le bulletin de la Mission Statistique des secteurs sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

**Directeur de la publication :** Jean-Benoît DUJOL

**Rédacteur en chef :** Brahim LAOUISSET

**Secrétariat de rédaction :** Florence PIERVAL-LEVY

**Direction artistique et maquette :** NORD-GRAPHIQUE

**Sites internet :** [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) - [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) - [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

**Adresse administrative :** 95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13

**Adresse électronique :** [stat@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:stat@jeunesse-sports.gouv.fr) – Tél : 01 40 45 92 96